

# LA PERSONNE DE CONFIANCE/ LE MANDATAIRE

## QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE DE CONFIANCE ?

Ma personne de confiance m'aide pour les informations relatives à ma santé :

- Quand je reçois des informations sur ma santé.
- Quand je préfère ne pas recevoir directement d'information de mon prestataire de santé.
- Quand je veux savoir quelque chose à propos de mon dossier santé.
- Quand je veux déposer plainte.

Je choisis quelqu'un en qui j'ai confiance. Cette personne donne son accord pour être ma personne de confiance. J'écris sur un document qui est ma personne de confiance pour que les prestataires de santé le sachent.

Le document se trouve sur le site web du SPF santé publique : [www.health.belgium.be/fr/formulaire-designation-personne-de-confiance](http://www.health.belgium.be/fr/formulaire-designation-personne-de-confiance).

Je demande à chaque prestataire d'ajouter le nom et les coordonnées de ma personne de confiance à mon dossier.

## POURQUOI CHOISIR UNE PERSONNE DE CONFIANCE ?

Tu ne veux pas être le seul à décider de tes soins ? Tu voudrais que les prestataires de santé ne donnent pas les informations qu'à toi mais qu'ils en discutent aussi systématiquement avec quelqu'un d'autre ? Alors choisis une personne de confiance pour t'assister.

## QU'EST-CE QU'UN MANDATAIRE ?

Un mandataire peut, quand je ne suis plus en mesure de prendre moi-même des décisions sur ma santé et/ou mon état de santé, prendre ces décisions à ma place. Je peux décider moi-même à l'avance de qui sera mon mandataire.

Je choisis quelqu'un en qui j'ai confiance. Cette personne donne son accord pour être mon mandataire. Je l'écris sur un document pour que mes prestataires de santé sachent qui est mon mandataire si jamais il m'arrive quelque chose...

Le document se trouve sur le site web du SPF santé publique : [www.health.belgium.be/fr/formulaire-designation-mandataire](http://www.health.belgium.be/fr/formulaire-designation-mandataire).

Je demande à chaque prestataire d'ajouter le nom et les coordonnées de mon mandataire à mon dossier.

## POURQUOI AI-JE BESOIN D'UN MANDATAIRE ?

C'est quelqu'un d'autre qui décide pour toi, s'il t'arrive quelque chose de grave et que tu n'es plus en mesure de prendre toi-même une décision.

Si tu as toi-même désigné un mandataire, c'est lui qui décidera pour toi. Si tu n'as désigné personne, ce sont les personnes suivantes qui prendront des décisions concernant ta santé (dans cet ordre) :

1. conjoint cohabitant ou partenaire légal/ de fait cohabitant
2. enfant majeur
3. parent
4. frère/ sœur majeur(e)
5. professionnel de la santé

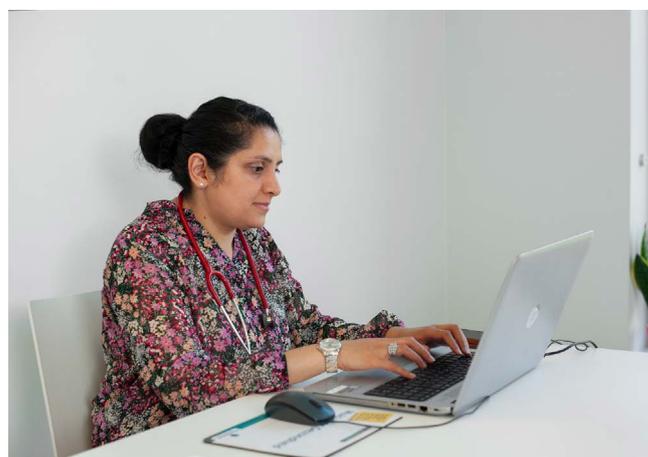


# MA PERSONNE DE CONFIANCE MON MANDATAIRE

**Personne de confiance** : une personne que je choisis pour m'apporter de l'aide et du soutien par rapport à mes soins et à ma santé.

**Mandataire** : une personne que je choisis pour prendre des décisions sur ma santé si je n'en suis plus capable.

- Je choisis quelqu'un en qui j'ai pleinement confiance.
- Je demande à cette personne d'être ma personne de confiance ou mon mandataire.
- Cette personne donne son accord. Ensemble, nous écrivons cela sur un document.



Je demande à mon médecin et à mon pharmacien de noter le nom et les coordonnées de ma personne de confiance ou de mon mandataire dans mon dossier.

  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....